



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée internationale contre les violences faites aux femmes : Le Département s'engage concrètement.

25 novembre 2021

87% des victimes de violences conjugales sont des femmes. Et même si, par rapport à 2019 les chiffres sont en baisse, 102 femmes sont mortes en France en 2020 sous les coups de leur partenaire. A travers plusieurs dispositifs, le Département de l'Ardèche participe de façon directe ou indirecte à la prise en charge de ce fléau.



« Une femme meurt tous les 3 jours sous les coups de son compagnon. C'est intolérable. Il est nécessaire de communiquer sur ce que sont les violences intrafamiliales. Quand elles ne tuent pas, ces violences font des dégâts physiques et psychologiques. Le médecin généraliste est souvent le premier informé et peut donc être amené à engager une prise en charge médicale. En cela, c'est aussi un vrai problème de santé publique qui ne relève donc plus de la seule sphère privée ». Sylvie Gaucher, vice-présidente en charge de la solidarité et du handicap.

Il existe en Ardèche un réseau d'aide bien organisé qui permet aux femmes de trouver des interlocuteurs référents formés à la prise en charge et à l'accompagnement en cas de violences.

Ces structures et points d'accueil fonctionnent en partenariat dans le réseau AVIF (Aide contre les violences intrafamiliales) animé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité qui officie à la Préfecture. Le Département y est lié soit en finançant des actions soit en accompagnant directement les victimes dans ses propres structures.

C'est le cas tout d'abord dans les centres médico-sociaux (CMS) d'Ardèche dont le Département a la charge. **En se présentant dans l'un des 27 points d'accueil des CMS** répartis sur tout le territoire, **les victimes ont accès à un travailleur social référent**, dont les compétences lui permettent d'être personne ressource pour ses collègues. Les référents peuvent orienter les victimes vers des hébergements d'urgence, vers une conseillère conjugale et familiale ou les accompagner dans leurs démarches. Ces référents participent par

Contact : Virginie Perrin 06 78 29 22 89 / Corine Fontanarava 06 82 83 25 22
com@ardeche.fr

ailleurs aux réunions de réseau organisées au niveau départemental par la déléguée aux droits des femmes.

En dehors des CMS, **le Département finance**, à hauteur de 20 000 €/an, **2 postes d'intervenants sociaux en commissariat ou en gendarmerie (ISCG)**. L'un associé aux territoires sud de l'Ardèche et l'autre, au nord. Ces postes sont rattachés administrativement au centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF) de l'Ardèche.

Les plaintes pour violences conjugales peuvent aussi être recueillies hors des murs des gendarmeries ou des commissariats **au sein des centres hospitaliers d'Annonay et d'Aubenas**. C'est une convention signée en 2019 entre la Préfecture, les centres hospitaliers, le Tribunal de Grande Instance de Privas, le groupement de gendarmerie de l'Ardèche, les associations d'aide aux victimes (AMAV 07 et le CIDFF) et le Département de l'Ardèche qui le permet.

Dans chaque établissement, **des référents formés au repérage** et à la prise en charge des victimes ont été nommés. Ce sont eux qui **se chargent de faire venir, au sein de l'hôpital, la police ou la gendarmerie** lorsqu'ils constatent des faits de violences.

Le Département intervient également lorsque des femmes victimes de violences fuient en urgence le domicile familial avec leur(s) enfant(s). Le Département finance en effet pour partie la prise en charge des enfants de moins de trois ans lorsque des victimes trouvent refuge au **centre d'hébergement et de réinsertion sociale de Payzac (CHRS)**.

En 2020, 44 femmes y ont été accueillies avec 43 enfants, dont 26 avaient moins de 3 ans. La moitié des enfants accueillis a été témoin des violences conjugales.

*« Le Département agit dans le cadre de sa politique famille et protection de l'enfance. Un enfant témoin de violences est aussi un enfant victime. La prise en charge se fait en réseau avec la justice, la gendarmerie, les associations et le personnel médical. La prévention est nécessaire dès le plus jeune âge, puis tout au long de la vie dans le respect de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. **Cette journée internationale permet de rappeler que la condamnation et la dénonciation de toutes les formes de violences faites aux femmes est l'affaire de tous, tous les jours** ».*

Olivier Amrane, Président du Département.

Contact : Virginie Perrin / Corine Fontanarava – com@ardeche.fr



ardeche.fr - 0 801 900 007 (appel gratuit)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - contact@ardeche.fr